

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 545 Sociétés, Politique, Santé Publique (SP2)

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Jean Bouyer, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean BOUYER, Université Paris-Sud

Experts :

M. Edouard EVANGELISTI, Université de Cambridge

M. Michel FOUGEREAU, Aix-Marseille Université

M. Daniel GAXIE, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

M. Patrice LEROUGE, Université de Rouen

Délégué scientifique du HCERES :

M. Jacques NOËL

Date de l'évaluation : 2014 – 2015

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sociétés, Politique, Santé Publique* (ED SP2, n°545) a été créée en 2011 à partir de la réunion de deux écoles, l'ED n°303 *Sciences de l'Homme : société, santé, décision* et l'ED n°208 *Sciences politiques*, et de deux unités de recherche Inserm (épidémiologie et biostatistique ; pharmaco-épidémiologie), elles-mêmes rattachées à l'ED n°154 *Sciences de la Vie et de la Santé*. L'objectif du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) de Bordeaux était de réorganiser les sciences humaines et sociales et de renforcer leurs liens avec la santé publique. Il s'agit donc d'une ED pluridisciplinaire par construction. Les pratiques disciplinaires des membres de l'ED, ainsi que leur positionnement intellectuel et scientifique ont ainsi été favorablement influencées par les contacts avec des spécialistes des autres disciplines.

L'ED SP2 s'appuie sur 20 équipes de recherche couvrant trois domaines scientifiques : Santé publique, Sciences de l'Homme et humanités, Sciences de la société. En Santé publique et Sciences de la société, il s'agit de la quasi totalité des forces de recherche de la région bordelaise. Les équipes rattachées à l'ED comprennent 164 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou bénéficiant d'une ADT (autorisation à diriger une thèse), dont 107 encadrent effectivement des doctorants. Le nombre de doctorants est de 251 en 2014.

Le projet de renouvellement de l'ED pour la prochaine mandature se situe dans la continuité de l'école actuelle, avec un changement de direction qui doit être approuvé dans les mois qui viennent par le Conseil de l'ED et un accent mis sur l'amélioration de l'attractivité, la formation doctorale, l'insertion professionnelle, l'animation scientifique, et l'ouverture internationale.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED SP2 est accréditée par l'Université de Bordeaux et associée à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux. Elle s'appuie sur 20 équipes de recherche, dont un des plus gros centres de recherche français en Santé publique, qui couvrent ses trois domaines scientifiques et se répartissent de la façon suivante au sein de l'ED : Santé publique (25 %), Sciences de l'Homme et humanités (50 %), Sciences politiques (25 %). Ces équipes participent activement au Conseil de l'ED et au jury de recrutement des doctorants, et fournissent des moyens de formation (séminaires ou cours).

Le Conseil de l'ED est composé de 26 membres, mais trois postes de membres extérieurs n'étaient pas pourvus dans la mandature précédente. La représentation des doctorants vise à équilibrer les trois domaines de l'ED et l'année d'inscription en thèse. Le Conseil s'est réuni très souvent pour décider de règles de fonctionnement communes à des disciplines qui avaient initialement des traditions nettement différentes. Il décide des orientations générales de l'ED, de l'utilisation du budget et valide les décisions de son Bureau concernant les inscriptions en thèse et leur suivi ; le conseil étudie aussi les demandes d'HDR.

Le Bureau de l'école doctorale SP2 est composé du directeur, des deux directeurs adjoints et de la secrétaire de l'ED. Il assure le suivi et la gestion au quotidien et constitue le pivot des interactions avec les instances universitaires. Il se réunit une fois par semaine et rend compte au Conseil. Cette gouvernance paraît efficace et pertinente en permettant des décisions rapides et un contrôle *a posteriori* par le Conseil.

Une secrétaire à plein temps et des locaux de 80 m² sont mis à disposition de l'ED par l'Université. En baisse de plus de 30 % sur les trois dernières années (22 400 € actuellement), le budget de l'ED est modeste au regard de la taille

de l'école et laisse peu de place à des initiatives structurantes, notamment à la mise en place d'une politique d'ouverture internationale. Par exemple, le soutien à la mobilité des doctorants ne peut être que très limité.

Un concours est organisé pour l'attribution des contrats doctoraux de l'Université sans sujet fléché, ni répartition a priori entre les disciplines. Le jury est composé des 12 enseignants chercheurs du Conseil de l'ED, avec, dans certains cas, la présence complémentaire de spécialistes d'une discipline non représentée au Conseil. Les autres demandes d'inscription sont examinées par le Bureau au fur et à mesure de leur dépôt grâce à un dossier d'inscription pédagogique, disponible sur le site internet. Ce dossier est très complet et permet de bien vérifier les conditions de la thèse (notamment le financement, la faisabilité et la qualité du sujet, et la qualité et l'adéquation de l'encadrement). La demande d'inscription peut faire l'objet d'une discussion sur le projet de thèse si nécessaire (dans 15 % des cas), ce qui peut conduire à un refus d'inscription.

L'ED affiche une volonté de favoriser des sujets interdisciplinaires, mais la mise en œuvre reste difficile et encore embryonnaire. Il faut cependant noter que des projets de thèse interdisciplinaires ou transversaux sont soutenus chaque année par l'intermédiaire des contrats doctoraux propres et des appels d'offre de l'IdEx Bordeaux autour du thème "Global Health", bien que l'IdEx pourrait améliorer la coordination avec l'ED.

Un tiers des doctorants sont salariés et 15 % de thèses ne sont pas financées, ce qui est un chiffre trop élevé. Bien que le Bureau soit attentif aux conditions de ressources et qu'il y ait eu des refus d'inscription sur motif financier, il n'y a pas de seuil de financement minimal exigé. Ce point, qui est en partie le produit d'un compromis avec les disciplines de sciences sociales constitue un point d'amélioration possible de cette école doctorale.

Le site web de l'ED SP2 a été réorganisé récemment. Il est partiellement bilingue (en particulier, les titres de rubriques restent en français, ce qui est peu commode pour un étranger). Il contient les informations nécessaires au déroulement général des thèses, mais peu de choses sur la vie de l'ED (thèses en cours, annonces de soutenances, formations doctorales proposées, etc.) et ne peut donc pas encore être un outil de communication quotidien avec les membres de l'ED.

Encadrement et formation

Parmi les 174 HDR ou ADT rattachés à l'ED SP2, 107 encadrent effectivement des doctorants. Le nombre maximum de doctorants par HDR fixé par l'ED est de trois en Santé publique contre huit en Sciences humaines et société (la moyenne observée est 2,3 et le maximum relevé est 9). Cette dualité, considérée par l'ED comme "indispensable vu l'histoire des disciplines" paraît en effet préférable à un chiffre unique qui serait probablement trop élevé pour le premier domaine. La fourchette pourra se resserrer en poursuivant la tendance notée ces dernières années à une diminution en Sciences humaines et société.

Le suivi des doctorants tout au long de leur thèse est bien organisé. Ils bénéficient d'un tuteur, choisi hors de sa discipline par le Bureau de l'ED. Le tuteur assure le suivi du travail et de la formation du doctorant, et peut servir de médiateur. La réinscription annuelle est subordonnée à la remise d'un bilan annuel d'avancement du travail qui peut amener à des aménagements du déroulement de la thèse. Avant la réinscription en 3^{ème} année, les doctorants présentent leurs travaux devant un comité de suivi de thèse composé du directeur de thèse et deux membres extérieurs au laboratoire de rattachement du doctorant. La dérogation pour une 4^{ème} inscription ne peut être obtenue que sur présentation d'un calendrier précis de fin de thèse. Les dérogations pour une 5^{ème} année sont exceptionnelles. Les critères de soutenance sont adaptés aux disciplines de l'ED quant aux nombres de publications. Il n'y a pas de limite minimum de publications, sauf en Santé publique avec une publication obligatoire en premier auteur (et le recours à un rapporteur supplémentaire si elle n'est pas présente). L'ED affiche une volonté d'aller vers une uniformisation des procédures.

La durée moyenne des thèses soutenues dans les trois dernières années a été de 50 mois, mais seule une petite partie d'entre elles a commencé au cours de la dernière mandature au cours de laquelle la politique de suivi des thèses a été mise en place.

Les doctorants doivent valider 30 ECTS de formation. Les ECTS peuvent être obtenus avec des activités scientifiques et pédagogiques, comme la participation à des séminaires, organisation de séminaires, ou enseignement. Sachant qu'un ECTS correspond à 25-30 h de travail ou 6 h de présence, cela représente donc un gros volume de temps de travail (environ 30 jours de présence) pour trois ans de thèse. Un bilan des formations suivies, signé par le directeur de thèse, doit être adressé au secrétariat chaque année et un "passeport de formation" a été instauré fin 2013. L'incitation par la direction de l'ED de suivre des formations doctorales porte ses fruits sans qu'il soit nécessaire d'introduire plus de contraintes.

L'ED SP2 propose elle-même peu de formations. Il s'agit principalement pour les doctorants d'assister à des séminaires des laboratoires ou aux cours de la *Bordeaux School of Public Health* ou de l'ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement). Il y a peu de "formations d'ouverture" alors qu'il faudrait une offre de formation largement centrée sur la pluridisciplinarité, en accord avec l'affichage et la raison d'être de cette ED. De plus, les compétences pour des formations interdisciplinaires et/ou méthodologiques sont accessibles à l'ED. Il n'y a pratiquement pas de formations transversales proposées par l'université. La formation à l'enseignement et le nombre de contrats de doctorants-enseignants semblent insuffisants. Il n'y a pas de formation ni d'action de sensibilisation aux métiers du secteur privé. La création récente de l'Université de Bordeaux et l'ampleur du travail pour le regroupement de trois universités peuvent expliquer que la mutualisation des moyens de formation au niveau doctoral soit surtout en devenir. Une possibilité pourrait être d'ouvrir des UE de masters à la formation doctorale, ce qui serait particulièrement pertinent pour une ED pluridisciplinaire comme SP2.

L'ouverture nationale et internationale est promue par l'ED avec des demi-bourses pour favoriser les co-tutelles et des aides à la mobilité des doctorants, qui ne peuvent cependant rester que limitées avec le budget de l'ED. Au sein de l'école, 23 doctorants sont issus de masters étrangers et 39 de masters extérieurs au périmètre de l'ED (soit 25 % en tout).

Suivi et Insertion

Le taux de réponse aux enquêtes de suivi des docteurs est passé de 30 % pour les soutenances de 2011 à 70 % pour celles de 2013. Compte-tenu de la création récente de l'ED, les résultats portent surtout sur des docteurs ayant réalisé leur thèse avant l'existence de cette école : 27 % des docteurs de 2013 sont sans emploi, mais seulement 5 % de docteurs de 2011 ; 40 % ont un emploi dans le secteur public dont un quart dans l'enseignement public ou la recherche ; 12 % ont un emploi dans le secteur privé. La nature précise des emplois est encore mal connue.

• Appréciation globale :

L'ED SP2 est une création récente issue de la fusion de trois structures appartenant à des disciplines différentes (Santé Publique, Sciences de l'Homme et humanités, société) dans le cadre d'une politique de l'Université visant à réorganiser les Sciences humaines et sociales et de renforcer leurs liens avec la santé publique. Après cinq années d'existence, le bilan est tout à fait favorable. Le regroupement des disciplines a poussé à une uniformisation des pratiques et des procédures avec des progrès notables sur la plupart des plans : sélection des projets de thèse et des doctorants, suivi et durée des thèses, conditions de soutenance. L'évolution n'est cependant pas achevée et l'ED doit être encouragée à la poursuivre, notamment pour ce qui concerne l'enrichissement scientifique que peut apporter les contacts avec des spécialistes d'autres disciplines.

Des améliorations restent possibles en mettant en place une politique de formation doctorale et en l'adaptant à la diversité des origines des doctorants. Cela devrait être possible en tirant mieux partie de la pluridisciplinarité de l'ED et en la faisant vivre de façon plus effective. Ces améliorations sont tout à fait réalisables en raison de la bonne adhésion des doctorants et des équipes de recherche au projet de l'ED et grâce à la grande qualité de la gouvernance et du secrétariat de l'ED.

Points forts :

- Excellente dynamique de gouvernance. Le Bureau et le secrétariat de l'ED sont très disponibles et efficaces pour les doctorants.
- Le processus d'intégration des différentes disciplines est en marche avec des progrès évidents depuis cinq ans.
- Procédures d'inscription, de suivi et de soutenance unifiées et de bonne qualité : concours d'attribution, sans fléchage ni quota, des contrats doctoraux, processus de demande d'inscription bien cadré, suivi des doctorants bien organisé.
- Forte adhésion des doctorants au projet de l'ED.

Points faibles :

- Déficit d'organisation de formations doctorales propres à l'ED.
- Taux de thèses non financées encore trop élevé.
- Pas de seuil minimum de financement des doctorants.

Recommandations pour l'établissement

L'ED SP2 a pris une bonne direction et doit être soutenue pour améliorer son offre de formation doctorale et pouvoir affirmer sa politique scientifique. De façon générale, il serait souhaitable que l'Université de Bordeaux affiche plus nettement son investissement dans le niveau doctoral. Parmi les actions qui pourraient être entreprises, le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- Poursuivre la démarche de mise en place d'un Collège des écoles doctorales sur le site bordelais.
- Proposer une politique de formation doctorale transversale nettement plus étoffée qu'actuellement.
- Dans le cadre des formations transversales, l'Université doit veiller à la formation à l'enseignement, en proposant notamment un nombre suffisant de contrats de doctorants-enseignants. Il faudrait aussi mettre en place des formations et des actions de sensibilisation aux métiers du secteur privé.
- Doter les ED d'un budget et de moyens suffisants. Augmenter (en tout cas de ne pas diminuer) sa dotation de l'ED SP2 en contrats doctoraux. Fournir des locaux permettant que ses doctorants puissent se retrouver et maintenir leur motivation et leur dynamisme.
- Coordonner les appels d'offre de l'IdEx avec le calendrier des ED, et leur donner une continuité thématique.
- Mettre en place au niveau de l'Université, en concertation avec l'ED (et avec le soutien de ses unités de recherche de rattachement), une enquête sur le devenir des docteurs incluant la nature et le niveau du travail obtenu.

Observations de l'établissement

Présidence

Manuel Tunon de Lara
Président

A l'attention du Haut Conseil de l'évaluation
de la recherche et de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Bordeaux, le 26 juin 2015

Monsieur le Président,

Objet : Observations sur
le rapport d'évaluation de
l'Ecole Doctorale n°545
Société, Politique, Santé
Publique

Réf : 2015 - 021

Affaire suivie par :
France BARTHELEMY

france.barthelemy@u-
bordeaux.fr

Campus de Carreire
146, rue Léo Saignat
Case 141 Bât AD Bureau 114
33076 Bordeaux cedex

T 05 57 57 56 89

Nous remercions les membres du comité d'experts du HCERES qui ont procédé à une analyse approfondie de notre école doctorale Société, Politique, Santé Publique et formulé des remarques pertinentes, auxquelles le Directeur de l'ED SP2 apporte des éléments de réponse.

De façon plus générale, l'université de Bordeaux est consciente du retard pris en matière de formation doctorale, ce dossier n'ayant pas fait l'objet d'une attention suffisante durant les trois années du chantier dit de la « Nouvelle Université de Bordeaux » (2011-13). Faute d'anticipations, le démarrage a été un peu chaotique au moment de la fusion des trois établissements et faute de projet, trop de temps a été perdu. Dès la mise en place du nouvel établissement début 2014, les Directeurs des écoles doctorales ont été réunis par la vice-présidence Recherche – puis au sein du Comité des écoles doctorales quand il a été installé – pour élaborer un projet de formation ambitieux dont les principales orientations ont été présentées lors du Conseil académique de juillet 2014. Partant des compétences attendues des docteurs, ce projet de formation vise à offrir à tous les doctorants une formation sur trois ans leur permettant d'approfondir leurs compétences scientifiques et techniques, d'accéder à des modules transverses sur les méthodologies de la recherche (dont la question de l'intégrité scientifique), de bénéficier d'une formation au métier d'enseignant-chercheur et d'avoir une préparation solide à l'insertion professionnelle en dehors du monde académique. Il s'agit de permettre à chaque doctorant de construire son plan de formation adapté à son projet professionnel sur trois ans, alternant formation à distance et en présentiel et qui sera attesté par un portfolio. En phase avec le projet d'arrêté visant à rénover la formation doctorale, cette formation est en cours de finalisation et devrait être mise en œuvre dès le début du contrat quinquennal, avec l'allocation de moyens

supplémentaires de la part de l'établissement. La création envisagée d'un cinquième « collège », le Collège des études doctorales, permettra de donner toute sa place à cet enjeu essentiel de la formation doctorale.

Dès cette année universitaire 2014/15, la formation au métier d'enseignant-chercheur a été mise en place avec le soutien de la nouvelle Mission d'appui aux innovations pédagogiques (MAPI) ainsi que de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) et les formations transverses offertes à l'ensemble des doctorants de l'université ont été consolidées et restructurées autour de deux parcours :

- Un parcours lié à la thèse qui regroupe les formations interdisciplinaires des sciences et de leur environnement ;
- Un parcours lié au projet professionnel visant à la compréhension du monde socio- économique, au développement et à la valorisation des compétences en vue de l'insertion professionnelle.

Ce n'est une première étape dans le déploiement de notre projet de formation doctorale.

En ce qui concerne l'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux (IdEx Bordeaux). Il convient de rappeler l'effort considérable réalisé en matière d'internationalisation du Doctorat par la mobilisation de moyens importants (5,6M€ ont été engagés sur la période 2012-14 pour 79 doctorants soutenus pour développer leur projet de thèse à l'international ou leur mobilité à l'international) avec des financements ou des cofinancements de thèse afin de développer des partenariats avec des universités étrangères dans le cadre de cotutelles ou de co-encadrement de thèses, ou à travers une aide à la mobilité internationale ouverte à tous les doctorants pour séjourner dans un laboratoire étranger. La mise en place du PhD Career center s'effectue progressivement et la réflexion sur le projet de Formation doctorale s'appuie en grande partie sur cette structure. Il est vrai que l'articulation des outils de l'IdEx avec les Ecoles doctorales a pu poser problème, ce qui s'explique par deux principales raisons :

Premièrement, le démarrage de l'IdEx Bordeaux dès 2012 a eu du mal à trouver un interlocuteur, jusqu'à la mise en place du Comité des écoles doctorales au printemps 2014 et la gouvernance de l'IdEx a dû anticiper certaines décisions.



Deuxièmement, la règle que s'est fixé l'IdEx Bordeaux est celle d'une évaluation extérieure des différents projets proposés. Ceci entraîne une procédure parfois complexe dont il a fallu maîtriser la temporalité.

Comme dans tout changement organisationnel, il y a un processus d'apprentissage à travailler ensemble entre différentes instances. Des progrès sensibles ont été réalisés et vont se poursuivre pour mettre en phase de façon plus efficace le Collège des études doctorales, les Ecoles doctorales et les outils de l'IdEx Bordeaux relatifs au Doctorat.

L'ambition de l'établissement est de faire du Doctorat de l'université de Bordeaux un diplôme reconnu au niveau international, par la qualité de la formation disciplinaire et interdisciplinaire dispensée. Si la mise en place du nouvel établissement issu de la fusion des trois universités fusionnées a pu retarder la concrétisation de cette ambition, elle est au rang des premières priorités de notre projet pour l'Université de Bordeaux. Soyez assurés que cette ambition sera portée à son terme en s'appuyant sur la qualité de l'environnement scientifique des unités de recherche qui accueillent les doctorants et sur l'opportunité de l'Initiative d'excellence.

Recevez, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



Manuel Tunon de Lara
Président

REPONSES AUX COMMENTAIRES FORMULES PAR LE COMITE DE VISITE DU HCERES

Nous remercions vivement le HCERES et le Comité de visite pour le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale Société, Politique, Santé Publique (SP2) qui nous semble refléter de manière objective les points forts et les quelques points faibles que l'on peut identifier quatre ans après sa création. Cette évaluation sera extrêmement utile au Bureau et Conseil de l'ED SP2 pour affiner les orientations à prendre au cours du prochain contrat. Malgré la teneur du rapport que nous nous permettons d'estimer favorable, nous apportons ci-dessous quelques éléments de réponse, précisions et commentaires :

- Tout d'abord, contrairement à ce qui est indiqué sur la première page du rapport, l'ED SP2 n'a pas été créée en 2007 mais au 1^{er} Janvier 2011, son début de fonctionnement effectif datant de 2011. Cette précision n'est pas anodine car ceci correspond à un recul de seulement 3 ans et demi pour juger de son fonctionnement. La quasi-totalité des doctorants inscrits sous la « bannière » SP2 n'avaient pas encore soutenu leurs thèse quand les dernières données statistiques les concernant ont été transmises au Comité.
- Comme l'indique le rapport, le fait qu'un certain nombre de doctorants n'apparaissent pas financés est un point sur lequel la Direction s'est penchée avec beaucoup d'attention. Tout d'abord, les pourcentages de financement et de non-financement étant fondés sur des enquêtes transversales et variant dans le temps, il est difficile d'avancer un pourcentage non sujet à caution. En tout état de cause, 15% nous paraît selon les éléments de retour disponibles une estimation pessimiste. L'Ecole a bénéficié jusqu'à présent, de la part des établissements, d'un quota fixe de 10 à 12 contrats doctoraux pour un nombre de primo-inscrits variant entre 56 et 79. A cela s'ajoute un nombre variable de programmes Cifre, de contrats émanant du programme IdEx de l'Université de Bordeaux, du Conseil Régional d'Aquitaine, du MAE ou de l'EHESP. Ces sources représentent un taux de financement légèrement supérieur à un tiers des primo-inscrits. Le défi pour une ED dont entre les deux tiers et les trois quarts des doctorants appartiennent aux domaines SHS/Science Politique est de combler les deux tiers restants ; ce qui est moins aisé que pour d'autres domaines disciplinaires. En ce sens refuser des inscriptions sous prétexte de non-financement ne nous paraîtrait pas, à ce jour, réaliste. Comme indiqué lors de la présentation devant le Comité, nous avons privilégié une approche pragmatique consistant à assurer un suivi pour détecter d'éventuelles difficultés que pourrait induire un non-financement spécifique (ce qui a été très rarement observé). Nous partageons cependant totalement l'avis du Comité sur le fait qu'un nombre plus élevé de contrats « établissement » ne pourrait que contribuer à améliorer les performances de l'Ecole. Il permettrait également, pour répondre à une autre remarque du Comité, de fléchir quelques contrats sur des sujets résolument transversaux ce que le nombre actuel ne permet évidemment pas. L'ensemble des remarques ci-dessus nous semble également s'appliquer à l'absence de seuil de financement exigé par l'ED lors de l'inscription : en l'état actuel, exiger un niveau de ressources garantissant au doctorant durant au moins trois années une indépendance financière amènerait à refuser l'inscription de plus de la moitié des doctorants sans

possibilité pour l'instant de réel recrutement compensatoire. Nous partageons cependant la préoccupation du Comité sur ce point.

- Concernant le site de l'Ecole Doctorale, nous partageons également l'analyse et les remarques du Comité. Il convient cependant de remarquer que le site mis en place lors de la création de l'Ecole est en cours de migration vers une version plus performante pour pouvoir, justement, disposer d'une version anglaise. De fait, certaines rubriques signalées non existantes dans le rapport du Comité comme les annonces de soutenances (thèses et HDR) figurent bien dans le site et défilent même en première page (rubrique : « actualités ») ainsi que les formations doctorales qui, en revanche, disparaissent dès que leurs dates deviennent obsolètes. Il en va de même pour d'autres informations qui de fait n'apparaissent plus lorsque l'information n'a plus d'utilité (appels à communication, colloques, congrès, etc.).

Une nouvelle architecture du site est en cours d'élaboration avec le concepteur. Elle devrait rendre plus intuitivement accessibles ces informations importantes qui figurent cependant depuis sa création. D'une manière générale, le site est un outil très consulté, quotidiennement mis à jours par la secrétaire de l'Ecole. La version anglaise est plus récente ; la version qui était en ligne lors de l'évaluation de l'école par le HCERES comportait des têtes de rubriques en français ce qui est effectivement une anomalie en cours de correction.

Les éléments ci-dessous ont été corrigés dans le rapport définitifs. HCERES

- POINTS SPÉCIFIQUES
 - Présentation de l'école doctorale :
 - § 1 – 1^{ère} ligne : a été créée en 2011
 - § 1 – 3^{ème} ligne : (épidémiologie et biostatistique ; pharmaco-épidémiologie)
 - § 2 – 2^{ème} ligne : Sciences de la ~~politique~~société, En Santé publique et Sciences de la société
 - Synthèse de l'évaluation
 - Fonctionnement et adossement scientifique
 - § 1 – 1^{ère} ligne : Institut d'Etudes Politiques
 - § 2 – 2^{ème} ligne : les trois domaines
 - § 4 – (22400 € actuellement)
 - Encadrement et formation
 - § 1 – ligne 2 et 6 : ~~politique~~société
 - Appréciation globale
 - § 1 – 2^{ème} ligne : ~~sciences politique~~société

Nous tenons à nouveau à remercier le HCERES et le Comité de visite pour la qualité du rapport d'évaluation transmis qui nous semble être une base très positive et encourageante pour la nouvelle Direction et le nouveau Conseil qui se mettront en place dans quelques mois.

Pour le Bureau et le Conseil de l'Ecole Doctorale SP2,
Le Directeur

Professeur Bernard Bégaud

